

# Quand le lissage capillaire met les reins en danger

Compte Test - 2026-01-28 18:43:49 - Vu sur pharmacie.ma

Le 28 janvier 2026, l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS) a publié une note d'information en cosmétovigilance alertant sur les risques graves associés à l'utilisation de produits de lissage capillaire contenant de l'acide glyoxylique. Cette alerte s'adresse à la fois aux utilisateurs, aux professionnels de la coiffure et aux professionnels de santé.

Selon des données scientifiques internationales, l'acide glyoxylique, qui passe à travers la peau lors du lissage capillaire, peut se transformer dans l'organisme en cristaux. Ces cristaux sont susceptibles de s'accumuler au niveau des reins et d'entraîner des lésions rénales, pouvant évoluer vers une insuffisance rénale aiguë. Ce risque est jugé suffisamment sérieux pour justifier une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Face à ces constats, l'AMMPS recommande aux professionnels de la coiffure de cesser l'utilisation de tout produit de lissage capillaire contenant de l'acide glyoxylique. Les utilisateurs sont, quant à eux, invités à consulter immédiatement un médecin en cas d'apparition de symptômes inhabituels pendant ou après un lissage capillaire. Parmi les signes d'alerte figurent notamment les nausées, une fatigue intense ou des douleurs lombaires, pouvant évoquer une atteinte rénale.

L'Agence appelle également les professionnels de santé à une vigilance accrue. Elle les encourage à envisager le lien entre une insuffisance rénale aiguë et l'usage récent de produits de lissage capillaire, et à interroger systématiquement les patients sur ce point en cas de symptômes évoquant une insuffisance rénale aiguë.

Enfin, l'AMMPS rappelle l'importance du dispositif national de cosmétovigilance. Tout événement indésirable survenant après l'utilisation d'un médicament, d'un produit cosmétique, y compris les produits de lissage capillaire, doit être déclaré à l'Agence afin de renforcer la surveillance, d'améliorer la sécurité des consommateurs et de prévenir de nouveaux risques sanitaires.